

SALAIRES : UN ACCORD INDIGNE !



Toulouse, le 17 mars 2022,

Un appel à la grève a été lancé par l'intersyndicale CGT & CFDT pour le 15 mars 2022 afin d'obtenir des avancées significatives lors de la troisième réunion de négociation salariale du 16 mars. Pour rappel, seule la CFDT a répondu positivement à la proposition de la CGT de participer à une intersyndicale.

Retour sur la grève du 15 mars 2022

250 salariés se sont mobilisés à Blagnac et à St Martin pour exprimer leur mécontentement face aux propositions insuffisantes de la direction, très en dessous des attentes des salariés et de l'inflation, attentes d'autant plus fortes au vu des résultats 2021 du Groupe.

Cette mobilisation à Airbus Avions Toulouse s'est déployée simultanément sur de nombreux autres sites : **Airbus Defence & Space** (450 salariés à Toulouse et 110 à Elancourt), plus de 1000 salariés à **Airbus Atlantic** (Nantes, St Nazaire, Méaulte, Mérignac, Rochefort) et à Airbus Helicopter (Paris Le Bourget).

Résultats net **4,2 Md€**
soit 33 300 € par salarié*
Dividende **1,2 Md€**
soit 9 138€ par salarié*

*126 495 salariés groupe au 31/12/2021

Les maigres avancées de la 3ème réunion du 16 mars 2022

Les dernières propositions de la direction, après 3 réunions "expéditives", sont les suivantes, toujours **sur 2 ans** :

- **+3,9% au 1er juillet 2022** (2% AG et 1,9% AI & promotions, AI mini non-cadre 45€ et cadre 100€)
- **+2,9% au 1er juillet 2023** (1% AG et 1,9% AI & promotions, AI mini non-cadre 45€ et cadre 100€)
- **Salaire plancher** revalorisé de seulement 5€ à 1740€ brut
- **Point société** revalorisé de 6,85 à 6,99 en 2022 et à 7,08 en 2023, point qui sert à calculer la prime d'ancienneté non-cadre et tous les autres paramètres indexés sur ce point (ex: barème d'astreinte)
- **Clause de revoyure** qui aurait lieu entre février et avril 2023, clause qui ne porterait que sur l'AG 2023 et dont le résultat dépendra de la seule appréciation de la direction concernant l'inflation et le contexte international...

Des propositions très loin du compte, quelles conséquences ?

- **Perte de 1,8%** par rapport à l'inflation en 2021 (2,8% d'inflation sur l'année et seulement 1% AG au 01/07/2021)
- **Perte d'au moins 2%** par rapport à l'inflation prévisionnelle en 2022 (4%) et seulement 2% AG au 01/07/2022
- **Situation inconnue et très incertaine en 2023**, et c'est là le risque d'engager une politique salariale sur 2 ans. La clause de revoyure n'a jamais permis de rattraper l'inflation réelle. Elle comportera désormais un critère supplémentaire relatif à la situation de l'entreprise, rendant son application encore plus incertaine
- **Recul de l'AG 2023 à 1%** à la demande de FO, ce qui pénalise la revalorisation du point société

Rappel : CGT et CFDT revendiquent +6,5% minimum sur 1 an

Les propositions sont très éloignées des revendications justifiées et exprimées par les 1600 réponses à la consultation réalisée auprès des salariés.

Réunion d'Information Syndicale (RIS) CGT & CFDT le 23 mars 2022

Nous organisons ensemble **une RIS à 15h** et vous invitons à venir échanger et débattre.

(le lieux et les modalités seront précisés ultérieurement)